



**Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau  
16140 Saint Fraigne  
☎ 05.45.21.01.91

[f.devautour@smabacab.fr](mailto:f.devautour@smabacab.fr)

St Fraigne, mardi 24 juin 2025

---

# Procès-verbal du Comité syndical

**Mercredi 18 juin 2025 à 18H30 à la Maison de l'Eau**

---

Le mercredi 18 juin 2025 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB), dûment convoqué, s'est réuni en son siège à la Maison de l'eau (16140 SAINT-FRAIGNE) sous la présidence de Christophe AUGIER. Renaud COMBAUD est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du procès-verbal du 12.03.2025,
- Souscription option Pare-feu auprès de l'Atd16,
- Décision modificative intégration
- Point travaux en cours
- Questions diverses
  - Achat véhicule régie

**Délégués présents :**

**Titulaires :** Mesdames BAUDRIT Isabelle / MARTINET Dominique / Messieurs AUGIER Christophe / BERTRAND Michel / BRISSONNAUD Denis / CACLIN Philippe / CAQUINEAU Emmanuel / COMBAUD Renaud / DEVAUTOUR Jean-Christian / DURAND Jean-Louis / GASTARD Patrick / LAVERGNE Didier / LECLERE André / MARQUET Francis / MEGRET Christian / MEUNIER Jean-Michel / RACINE Eric / ROY Francis / TEXIER Didier / TYRE Christophe

**Suppléants :** Madame BOURDIER Béatrice / Messieurs BONNET Michel / COMBAUD Alain

**Présents à titre consultatif :**

Monsieur BLANCANT Julien (SMABACAB)  
Madame DEVAUTOUR Florence (SMABACAB)  
Madame AUFFRET Noémie (SMABACAB)

## Préambule

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents. La séance est ouverte.

Monsieur le Président demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour annoncé.

- **Biens vacants et sans maître [Ajout à l'ordre du jour]**

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre de son travail sur les outils fonciers mobilisables pour préserver la ressource en eau sur le bassin versant du fleuve Charente, souhaite, en partenariat avec le SMABACAB et la SAFER Nouvelle Aquitaine, expérimenter la procédure des biens vacants et sans maître (BVSM) sur les bassins versants de l'Aume-Couture, de l'Auge et du Bief.

Monsieur COMBAUD Renaud détaille le principe de cette action qui serait d'incorporer dans le domaine communal (public), éventuellement de l'EPCI, voire du syndicat (post opération BVSM) des parcelles bâties ou non bâties considérées comme n'ayant pas de maître selon le Code général de la propriété des personnes publiques. La première étape consiste en une pré-identification des biens présumés vacants et sans maître réalisée par la SAFER Nouvelle Aquitaine sur les communes concernées par un périmètre d'animation foncière prioritaire, délimité par le SMABACAB dans le cadre de sa stratégie foncière en faveur des zones humides :

- Brettes (16),
- Charmé (16),
- Courcôme (16),
- Empuré (16),
- Juillé (16),
- Les Gours (16),
- Longré (16),
- Lupsault (16),
- Mons (16),
- Paizay-Naudouin-Embourie (16),
- Saint-Fraigne (16),
- Salles-de-Villefagnan (16),
- Val-d'Auge (16),
- Chives (17),
- Aubigné (79),
- Couture-d'Argenson (79),
- Loubigné (79),
- Loubillé (79),
- Valdelaume (79),
- Villemain (79).

Il est bien précisé qu'en fonction des résultats de la pré-identification, un travail sera amorcé avec les communes volontaires qui contiennent des biens présumés sans maître ayant un intérêt pour la GEMAPI et la ressource en eau. Les communes qui souhaitent s'engager dans la démarche pourront, à termes, intégrer les biens avérés vacants et sans maître à leur patrimoine pour les conserver ou les vendre.

Le comité syndical approuve cette expérimentation à l'unanimité.

- **Cession du véhicule Mercedes au garage Babin [Ajout à l'ordre du jour]**

Monsieur le Président informe les élus du comité syndical que suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la régie, le garage Babin a fait une proposition de reprise du véhicule Mercedes au prix de 7500 €.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. Les élus valident cette reprise au prix de 7500 €.

- **Adoption du procès-verbal du 12.03.2025**

Monsieur le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent comité syndical, disponible sur le site internet du SMABACAB.

Ce dernier ne soulève aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

- **Souscription option pare feu auprès de l'Atd16**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'équiper l'installation internet de la Maison de l'eau de matériel de type pare-feu, afin de sécuriser la connexion internet en flux entrant et sortant et pouvoir séparer le réseau SMABACAB et SIAEP.

Pour le devis, le Switch va de pair avec l'adhésion pare feu car il joue un rôle central dans la séparation des deux réseaux. Des bornes wifi seront ajoutées et permettront d'avoir une couverture réseau complète sur l'ensemble du bâtiment. L'adhésion est de 125 €.

Les élus approuvent cette souscription à l'unanimité.

- **Décision modificative intégration Foncier**

Cette décision modificative permet d'intégrer les biens que le SMABACAB acquière.

Cette opération financière n'a aucune incidence sur le budget, s'agissant d'une opération d'ordre.

DI 041 2111 + 42 000

RI 041 238 + 42 000

Les élus approuvent.

- **Point travaux**

Les travaux sur la commune d'Empuré ont débuté au début du mois de mai et suivent leur cours. Pour rappel, ils consistent à modifier intégralement un fond de vallée sur environ 800 m, en remplaçant la présence d'un fossé rectiligne par un ruisseau bordé de zones humides.

Le nouveau tracé du ruisseau est aujourd'hui finalisé, il convient de terminer la création de la mare et de boucher l'ancien fossé.

Des piézomètres ont été installés sur le site depuis 3 années. L'un d'eux montre une remonté immédiate du niveau de la nappe malgré l'absence de pluies au moment des travaux. Le piézomètre a atteint un niveau jamais atteint depuis les 3 dernières années suivies.

Réalisation des travaux





Pour finir, il est rappelé qu'une vidéo est en cours de tournage autour de ces travaux, afin de disposer d'un support de communication efficace.

- **Questions diverses**

Monsieur le président informe l'assemblée que pour acheter le véhicule Citroën jumper pour 32 118.76 € incluant la carte grise de 418.76€, il fallait prendre une « décision du président », possible grâce à la fongibilité des crédits :

- **CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
21/21828/179	Achat véhicule	2000.00
<b>Total</b>		<b>2000.00</b>

- **CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
23 /238/153	Acquisitions de terrains	2000.00
<b>Total</b>		<b>2000.00</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est achevée à 19h45.

Le Président,  
Christophe AUGIER

Le secrétaire de séance,  
Renaud COMBAUD